

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

ARRETE n° 2023 / 110

Le Maire de la Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code de la Sécurité Intérieure

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2221.2, L2213.1 à L2213.6, relatif à la police et de la sécurité publique.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie ;

Vu la demande présentée le 30 octobre 2023 par Mr FOLENFANT Maxime, de Valencin (38540) pour l'élagage d'arbres sur la propriété de Mr LECHENET Jacques, Montée de Saint Just, du lundi 06 novembre au 07 novembre 2023.

Considérant les risques de chutes d'arbres sur la voie publique, il y a lieu de réglementer la circulation pendant la durée des travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera totalement interdite, du lundi 06 novembre 2023 au mardi 07 novembre 2023 de 08h00 à 17h00, Montée de Saint Just, afin de procéder à l'élagage des arbres sur la propriété de Monsieur LECHENET Jacques, par Monsieur FOLENFANT Maxime, élagueur.

ARTICLE 2 : Des panneaux seront mises en place pour matérialiser la fermeture de la route et des déviations seront mises en place par Mr FOLENFANT Maxime, élagueur.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2

ARTICLE 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera soumise à :

- Monsieur FOLENFANT Maxime de Valencin (38540)
- Mairie de Saint Just Chaleyssin (38540)
- Mairie de Septème (38780)
- Monsieur le responsable de la Police Municipale de Oytier Saint Oblas
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'HEYRIEUX
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Oytier / Septème
- Le service technique communal

Fait à OYTIER SAINT-OBLAS, le 30 octobre 2023

Le Maire :
René PORRETTA

Le Maire de OYTIER ST OBLAS
Certifie exécutoire le présent arrêté
Affiché le 31/10/2023
Sous sa responsabilité



Pour le Maire
l'Adjoint délégué,